



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

I CABINET DU MAIRE PRÉSIDENT | DIRECTION PRESSE |



| [Newsroom](#) |

10 MARS 2020

INAUGURATION DE LA MAISON DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER MOSSON

Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de la Ville de Montpellier, Président de la SA3M, Chantal MARION, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Adjointe au Maire de la Ville de Montpellier, déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement foncier opérattinnel, Annie YAGUES, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, délégiée à la cohésion sociale, politique de la Ville, Adjointe au Maire de la Ville de Montpellier et Jean-Luc COUSQUER, Adjoint au maire de la Ville de Montpellier, délégué au Quartier Mosson, ont inauguré aujourd'hui la maison du projet de renouvellement urbain du quartier Mosson. Elle deviendra le lieu de la co-construction du renouvellement urbain du quartier.

LA MAISON DU PROJET

Les Maisons de projet font partie du dispositif prévu par la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. C'est sur elles que s'appuie la co-construction de la politique de la Ville.

Installé au cœur du quartier de la Mosson, ce nouveau lieu de concertation et d'élaboration des politiques publiques sera ouvert aux habitants, aux conseils citoyens, aux associations et aux acteurs locaux pour favoriser des pratiques démocratiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

La mise en œuvre opérationnelle du projet de renouvellement urbain se traduira par la signature d'une convention avec l'ANRU et les partenaires concernés (bailleurs, collectivités, etc.) dans le courant de l'année 2020. Cette mise en œuvre a d'ores et déjà été confiée à un opérateur public spécialisé, la SA3M, dans le cadre d'une concession de renouvellement urbain.

Dans l'optique d'amorcer cette co-construction, Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité mettre en place sa Maison du projet sans attendre la signature de la convention. Elle permettra d'accueillir les équipes opérationnelles de la SA3M, mais surtout de constituer un lieu dédié à l'accueil et à l'information des habitants sur le projet de renouvellement urbain du quartier.

LES OBJECTIFS DE LA MAISON DU PROJET

La maison du projet aura, notamment, pour objectifs de co-construire le projet avec les habitants et les usagers, d'informer les habitants sur l'évolution de leur quartier, sur les travaux en cours, ceux à venir, sur les dates d'intervention... Elle sera aussi la base opérationnelle de l'équipe de

la SA3M au cœur du quartier. Elle deviendra un lieu d'échange et de débat sur le projet de renouvellement urbain, accueillant des rencontres avec les habitants, des réunions animées dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, des réunions de concertation sur les projets et des rencontres avec les entreprises et le public relevant d'un parcours d'insertion.

UNE MISE EN PLACE EN TROIS TEMPS

1. Depuis octobre 2019, une permanence est organisée tous les mercredis dans les locaux du CCAS Square Corté pour l'Opah Copropriétés Dégradées et le relogement des ménages du parc social.
2. Au mois de mars 2020, la préfiguration de la maison du projet installée en pied d'immeuble de Cap Dou Mail, face aux Halles et au marché.
3. Une installation à moyen terme de la Maison du projet dans le secteur des Halles, dans des locaux plus adaptés à l'accueil de la population. Elle sera localisée au sein d'un nouvel équipement public de proximité (Urssaf), qui abritera notamment le CCAS, la Mission locale jeunes, le futur Centre d'Affaires des Quartiers et d'autres services mettant à profit les opportunités économiques et d'emploi générées par les chantiers de renouvellement urbain. A cet effet, la clause sociale constituera un levier d'insertion vers l'emploi important au regard de l'ambition du projet.

LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DU PROJET

Cette Maison du projet temporaire installée dans les locaux de cap Dou Mail, a une surface de 180 m² et est accessible depuis le grand mail et l'avenue Heildelberg.

Elle est composée de huit bureaux et d'une salle d'accueil.

Sa vocation étant de mettre en lien l'équipe dédiée de l'aménageur SA3M, composée d'une dizaine de personnes, avec les public et les habitants, elle va permettre et la mise en œuvre du projet urbain sur les missions suivantes :

- Pilotage et coordination de la mise en œuvre du projet urbain.
- Acquisitions foncières.
- Gestion locative des logements et commerces du patrimoine SA3M.
- Relogements.
- Aménagements des espaces publics.
- Constructions du projet.
- Restructurations des commerces et des bâtiments à vocation économique.
- Animation de l'OPAH Copropriétés Dégradées.

Un bureau spécifique est dédié à la tenue de permanences et de rendez-vous pour :

- Accueillir les habitants souhaitant des informations sur le projet urbain.
- Animer l'OPAH Copropriétés Dégradées pour des rendez-vous avec les copropriétaires, des réunions avec les conseils syndicaux et les syndicats, des ateliers de travail...
- Accueillir et accompagner les ménages concernés par les relogements sur le quartier.
- Diffuser l'annuaire « Le qui fait quoi dans les quartiers », répertoriant les acteurs locaux de l'accompagnement à l'emploi, à la création et au développement d'activités économiques.
- Accompagner et conseiller à la création d'entreprise.

La salle de réunion permettra aussi bien la tenue de réunions techniques internes à la maîtrise d'œuvre urbaine, que de rencontres avec les partenaires, avec les conseils citoyens ou des associations, dans le cadre de l'élaboration et du suivi du projet.

LE CONTEXTE

Retenu dès 2014 par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour faire partie du Nouveau programme National de Renouvellement Urbain, le quartier de la Mosson bénéficie d'un protocole de préfiguration signé avec l'ensemble des partenaires concernés. Il a permis de réaliser un programme d'études visant à faire émerger un véritable projet de transformation du quartier. Les objectifs fondateurs ayant guidé l'élaboration du projet de renouvellement urbain sont les suivants :

- Ouvrir le quartier et l'espace public au travers des cours paysagers est-ouest en inscrivant La Paillade dans la dynamique métropolitaine.
- Activer l'économie pour faire de La Paillade un territoire attractif et innovant.
- Améliorer la qualité de vie au quotidien en remettant la nature et le paysage au cœur du quartier.
- Connecter la Paillade avec les nouveaux réseaux de transports et les écosystèmes de l'innovation.

La maison du projet sera ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

CONTACT PRESSE

Axelle CHEVALIER | attachée de presse |

axelle.chevalier@ville-montpellier.fr | 04 67 34 72 09 - 06 28 10 47 87